

# DISM ACTU

Bulletin d'informations du projet « Développement économique Intégré du Secteur Minier » (DISM), n° 007 - Septembre 2019



## COUP D'OEIL SUR LA 8<sup>e</sup> CONFÉRENCE GLOBALE DE L'ITIE

**L**a Conférence globale de l'ITIE a eu lieu le 18 et 19 juin à Paris et portait sur le thème principal « *Ouvrir les données, renforcer la confiance* ». Plusieurs réflexions se sont articulées autour des sujets comme : l'intégration à travers les données ouvertes, la divulgation des données relatives à l'impact social et environnemental des industries extractives, comment le gouvernement et le secteur privé peuvent utiliser les données sur la propriété réelle pour renforcer la lutte contre la corruption, l'égalité des sexes et la diversité dans la gouvernance des ressources naturelles.

A l'ouverture de la 8<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE à Paris, Frederik Rein-

feld, président sortant de l'ITIE, a également lancé la Norme ITIE 2019 qui met l'accent sur une divulgation plus systématique des données ITIE, en vue de l'inscrire dans un processus d'information par défaut et non plus uniquement dans les Rapports ITIE. Elle contient également des nouvelles exigences en matière de *transparence des contrats, d'environnement, et d'égalité de genre*. Ce thème a été couvert de manière plus détaillée au cours des autres séances de la Conférence. Au même temps, l'Assemblée générale des membres de l'ITIE a confirmé la très honorable Helen Clark comme nouvelle présidente de l'ITIE.

Par Sarah Weber

## SOMMAIRE

• Coup d'oeil sur la 8e conférence globale de l'ITIE .....	1
• Rumble in the jungle - la Coopération allemande à la rencontre de l'industrie minière .....	2
• Honneur aux femmes dans les mines! .....	3
• Envahissement des sites miniers industriels par les creuseurs artisanaux ! les questions qui fâchent ! .....	4
• L'artisanat minier face à la sécurité humaine, la santé et l'environnement au Kivu .....	5
• L'IDAKI en retraite à Goma pour consolider son système de pilotage .....	6
• Troisième Alternative Mining Indaba de la RDC : un rendez-vous réussi .....	7
• La vulgarisation du nouveau code minier : le train en marche .....	8
• Rencontre de la jeunesse estudiantine en marge de l'Alternative Mining Indaba « AMI junior » .....	9
• La Litrase, une jeune ONG de droit congolais .....	10
• Le saviez-vous? .....	11
• Nouveau collègue au DISM .....	12
• Factsheet du projet DISM .....	13

# RUMBLE IN THE JUNGLE – LA COOPÉRATION ALLEMANDE À LA RENCONTRE DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

**L**a semaine minière, tenue du 19 au 21 juin 2019 à Lubumbashi dans le Haut Katanga, a compté environ 200 exposants et sponsors, 5 pavillons internationaux et 3500 participants dont 70% venaient de l'extérieur de la RDC. Pour la première fois, un pavillon allemand représentait 6 entreprises œuvrant autour du secteur minier : ALL-MINERAL, PUTZMEISTER, NILOS, STEINERT, VOESTALPINE & VULKAN.

La coopération allemande a marqué sa présence dans l'espace d'exposition à travers son stand où était représenté la GIZ à travers :

- Le projet Développement économique Intégré du Secteur Minier (DISM) ;
- Et le projet pour la Promotion de la Finance Inclusive (PROFI) ;
- Le BGR a été invité à présenter ses matériels aussi.

Le stand a accueilli beaucoup de visiteurs, de toute les catégories, curieux de connaître les axes d'intervention de la coopération allemande dans le secteur des mines. Ce qui fut une excellente opportunité de réseautage entre les acteurs économiques d'Allemagne, de la RDC et la GIZ. Grâce à ses près de 10 ans de présence sur terrain, le DISM a pu mettre en contact les acteurs allemands avec les partenaires locaux.

Impressionnée par la connaissance du terrain, la chambre de commerce allemande et l'association des entreprises allemands œuvrant dans le secteur invitent le projet à dénier des synergies et potentiels de coopération pour le futur. Le projet DISM a également appuyé la participation à la conférence de la plateforme de dialogue multi-acteurs « Investissement durable au Katanga, IDAK ».

La conférence a tourné sur les quelques sujets suivants :

- *Performance du cobalt* : comment cela affectera-t-il l'offre minière de la RDC et quel est son rôle sur le marché du cuivre et du cobalt ? ;
- *Comment l'intégration des nouvelles technologies a amélioré la compétitivité et productivité des sociétés minières* ? ;
- *Comprendre la chaîne de valeur de l'extraction aux produits finis* : quelles sont les exigences de chaque parti impliqué ? ;
- *Accords commerciaux avec le leader africain du cobalt et du cuivre* : le potentiel économique du commerce bilatéral ;
- *Quels sont les catalyseurs économiques d'un modèle d'entreprise durable* ? ;
- *Enseignements techniques* : l'apport de worldskills comme un outil pour les formations professionnelles ;
- *Programmes d'académie professionnelle pour la formation des talents* : comment répondre aux exigences des sociétés ? ;

Cet évènement a été le lieu propice non seulement pour s'appréhender des sujets qui alimentent les débats actuellement autour de mines, mais aussi pour atteindre et échanger avec les potentiels partenaires du secteur minier avec lesquels les différents programmes de la coopération voudraient travailler dans leurs nouveaux axes d'interventions. Pour accentuer et valoriser cette note de coopération, son Excellence Monsieur Thomas Terstegen, Ambassadeur d'Allemagne a échangé avec nous ainsi que nos partenaires autour d'un dîner dans une belle ambiance, ce qui a fait de cette soirée la meilleure réception de la semaine.

Par Jessica Munga

# IDAK 31 : HONNEUR AUX FEMMES DANS LES MINES !

L'exploitation minière est l'une des activités économiques les plus importantes en RDC. Les femmes, bien que minoritaires, y sont aussi impliquées à différents niveaux, en exerçant des métiers au sein des entreprises et activités auxiliaires à l'exploitation minière. Véritables piliers de l'exploitation minière artisanale, les femmes participent tant à l'orpailage, au broyage, au tamisage ainsi qu'au commerce des biens et des services. Elles dépendent des revenus que procure cette économie minière parallèle pour subvenir aux besoins de leur ménage et des personnes à leur charge. Néanmoins, cette participation plurielle et les obstacles à leur reconnaissance comme figures économiques dans le secteur sont souvent passés sous silence. Elles font aussi face à des conditions de travail très sévères, notamment les violences basées sur le genre dans les sites miniers ou la discrimination dans l'exercice de leur profession.



31<sup>ème</sup> plénière IDAK. Lubumbashi, mars 2019

C'est dans cette perspective que l'IDAK s'est décidé de tenir au mois de Mars, mois dédié à la promotion des droits de la femme, sa 31<sup>ème</sup> plénière de dialogue autour du thème : « accès aux ressources minières et création des conditions favorables à la promotion de l'emploi de la femme dans les mines ». Cette plénière a eu pour principaux objectifs de : (1) sensibiliser les parties prenantes clefs du secteur sur la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes en matière d'emploi dans les mines ; (2) examiner l'efficacité des politiques locales, nationales, régionales et internationales actuelles en matière de protection du droit de la femme à l'emploi ; (3) identifier les potentiels leviers pouvant aider à renforcer ou créer des lois/mesures spécifiques favorisant la promotion de l'accès de la femme à l'emploi dans les mines.

Dans la pratique, le code du travail congolais n'interdit pas aux femmes de travailler dans les mines. Leur mise à l'écart, notamment dans le secteur minier artisanal, relève de la coutume qui met en scène des raisons diverses, notamment traditionnelles, culturelles et religieuses. La première explication semble aller de soi : l'exploitation souterraine est un travail dangereux et pénible, une activité virile par excellence. Mais c'est le registre de la croyance qui fournit l'argument le plus catégorique de l'interdit : dans la mine, la présence des femmes ferait disparaître les minerais. C'est donc parce qu'elles portent malheur qu'elles ne doivent pas s'approcher des bons filons. Pourtant, il n'en a pas toujours été le cas dans le secteur industriel, où les femmes travaillent même dans les mines souterraines et excellent dans leur rendement professionnel. La problématique du faible profit de ces femmes évoluant dans le secteur artisanal a été longuement débattu. L'enjeu majeur de cette plénière était aussi de trouver des pistes de solution pour aider ces femmes à sortir de la précarité.

Au terme de ces assises, l'IDAK a proposé les mesures prioritaires suivantes : (1) améliorer la chaîne d'approvisionnement des minerais en vue de renforcer le rôle de la femme dans le secteur ; (2) organiser des formations des femmes sur les techniques de sécurité sur les sites miniers ; (3) promouvoir l'entrepreneuriat féminin au bénéfice de la sous-traitance ; (4) encourager la reconversion des femmes dans d'autres secteurs économiques ; (5) élaborer des actions de plaidoyer en vue de lutter contre toutes formes de discrimination et anti-valeurs et bannir la croyance au fétichisme à l'encontre des femmes sur les sites miniers.

Par Doris Mukwendele

# ENVAHISSEMENT DES SITES MINIERS INDUSTRIELS PAR LES CREUSEURS ARTISAN AUX ! LES QUESTIONS QUI FÂCHENT !

C'était l'une des sessions de l'IDAK qui aura connu une participation de haut niveau tant politique que militaire. Tenue à Kolwezi et présidée par le Gouverneur du Lualaba, la 32ème Plénière du Cadre de dialogue pour les investissements durables au Katanga a réuni autour de la table le Secrétaire Général au Ministère national des Mines, le Vice-Gouverneur du Haut Katanga et venu avec son Ministre des mines, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Provinciale du Haut Katanga, les hauts cadres de la Police des Mines, les délégués des sociétés minières victimes des envahissements de leurs périmètres, les services de gardiennage, les coopératives minières, la Société civile et les creuseurs artisanaux. Deux jours de dialogue soit le 25 au 26 Juillet 2019 sur des sujets d'actualité et d'une grande sensibilité à savoir le déploiement des hommes armés sur les sites miniers, les causes de l'envahissement des concessions privées par les artisanaux, quelles solutions envisagées et à quel niveau de responsabilité pour chaque partie prenante du secteur des mine, etc.

A l'issue des débats, la Plénière a entre autres recommandé l'accélération des travaux de prospection et de viabilisation des Zones d'exploitation artisanale (ZEA), l'élaboration d'une feuille de route concrète de reconversion des exploitants artisanaux en d'autres métiers comme la maçonnerie, l'agriculture, le cantonnage manuel, la menuiserie, etc. Cette mesure aiderait à diminuer la pression sur les industriels et soutiendrait les communautés de creuseurs à diversifier leurs moyens de subsistance. Au sujet du déploiement des FARDC sur les sites miniers, la Police des mines a affirmé avoir été largement dépassée par le nombre des creuseurs qui ont envahi les mois derniers les concessions des entreprises KCC et TFM et c'est ainsi que l'armée congolaise est intervenue simplement comme force de dissuasion, et la mission était une réussite. Le Gouverneur du Lualaba évoque quant à lui la nécessité de contrôler les flux migratoires entre sa Province et les provinces voisines du Kasaï, Haut Katanga et Tanganyika et il envisage la tenue d'une conférence des Gouverneurs avec ses collègues sur cette question. Richard Muyej Mangez Mans présente le Projet en cours dans sa Province, à savoir l'érection d'un Centre de Négoce des minerais, comme une des solutions participative et durable de fiabilisation de la chaîne d'approvisionnement des minerais au Lualaba. Il évoque aussi la création d'un certificat d'identification du site d'origine des produits miniers (CISO) pour tracer tous les produits qui seront vendus dans ce Centre de Négoce. Le Secrétaire Général aux mines, Joseph Ikoli, a invité les coopératives minières et les creuseurs à respecter les dispositions du code minier qui protègent les titres concédés. Il encourage en outre les opérateurs industriels, au nom de la cohabitation pacifique et par le souci de recherche de la Licence Sociale avec les communautés des creuseurs, à céder les carrés miniers non exploités et/ou à soutenir les efforts de découverte des ZEA en cas de besoin.

L'on retiendra aussi que la 32ème Plénière de l'IDAK a vivement recommandé la mise sur pied d'un Groupe de travail multipartite (Etat-Entreprises-Société civile) pour le suivi des mesures d'éradication du phénomène « envahissement des sites miniers privés » ; une sorte de task force qui aura la triple mission d'apporter du conseil et d'assurer la diffusion des bonnes pratiques en matière de cohabitation pacifique entre les industriels et les communautés riveraines aux zones d'exploitation minière (Recherche de la Licence sociale) ; accompagner les



32<sup>e</sup> plénière IDAK, Kolwezi - Juillet 2019

parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures d'éradication du phénomène d'envahissement des sites miniers industriels (soutien à la mise en œuvre des mesures) ; et piloter les plaidoyers pour une meilleure valorisation des efforts provinciaux et nationaux dans l'amélioration de la chaîne de valeur des minerais de la RDC (Soutien à la transparence et la communication continue sur les efforts locaux).

Par Yvon Mbwebwe Kabeya

## L'ARTISANAT MINIER FACE A LA SÉCURITÉ HUMAINE, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT AU KIVU

La problématique liée à l'impact de l'exploitation minière sur l'environnement, la santé humaine et la société est commune à de nombreux pays du monde. Il en est également le cas en République Démocratique du Congo, plus particulièrement dans la partie Est du pays, qui du fait de sa richesse et diversité en minerais, connaît une forte expansion de l'exploitation minière artisanale. Bien que cette exploitation constitue un potentiel économique important, cette situation conduit aussi à d'énormes défis.

De nombreuses études et rapports ont décrié les conditions de travail indignes dans les mines artisanales, l'utilisation de produits chimiques toxiques et dangereux comme le mercure et le cyanure, la dégradation de l'écosystème, des accidents survenant avec morts d'hommes, la prostitution sans mesure de protection, la propagation de maladies et épidémies de tout genre, etc. Les risques sanitaires et d'impacts environnementaux associés à l'exploitation minière artisanale à petite échelle sont classés comme risques chimiques, biologiques, biomécaniques, physiques et psychosociaux, avec conséquences graves sur la santé des populations impactées par ces activités.



Plénière IDAKI 11. Bukavu, Juin 2019

Face à cette situation, la plateforme de Dialogue pour les Investissements Durables au Kivu (IDAKI) s'est proposé d'analyser la gestion des impacts de l'exploitation minière sur l'environnement, la santé et la sécurité humaine. Plus de 150 acteurs du secteur se sont réunis du 26 au 27 juin 2019 à Bukavu, en vue de formuler des mesures d'atténuation des risques et incidents susceptibles d'améliorer les conditions de travail des exploitants artisanaux et les conditions de vie des populations riveraines.

Les responsabilités à cette problématique étaient partagées. Un débat assez houleux s'est rapidement développé entre le SAEMAPE, les exploitants miniers ainsi que la société civile. L'accent dans les discussions a été plus porté sur les normes et directives à considérer en matière de santé et sécurité de travail et des exemples de bonnes pratiques à développer pour une exploitation minière responsable et protectrice de l'environnement. Au terme de cette 11ème plénière, plusieurs recommandations ont été formulées, entre autres :

### Volet santé :

- Intensifier des campagnes de sensibilisation et de conscientisation en faveur de tous les acteurs intervenants dans le secteur minier sur la réglementation en matière de santé dans le monde professionnel, (EMA) ;
- Rendre obligatoire le port des équipements de protection individuelle pour lutter contre les maladies profes-

- sionnelles ;
- Responsabiliser les coopératives minières en matière de prévention et de prise en charge des maladies professionnelles.

**Volet sécurité :**

- Que le SAEMAPE : - renforce la capacité de son personnel sur terrain pour un encadrement technique adéquat; - Identifie des sites à haut risque pour de mesures d'atténuation de risque ; - sensibilise les exploitants artisanaux sur les méthodes de boisage des puits.

**Volet environnement :**

- Que l'Etat congolais réduisent les frais d'agrément des coopératives afin de leur permettre de mener les études d'impacts environnementaux ;
- Que les services étatiques habilités (SAEMAPE, ACE, etc.) et la société civile organisent des séances de vulgarisation des textes légaux qui règlementent l'exploitation minière artisanale ainsi que les normes environnementales y afférentes.

Par Doris Mukwendele

## L'IDAKI EN RETRAITE À GOMA POUR CONSOLIDER SON SYSTÈME DE PILOTAGE

C'est à l'Hôtel Jerryson de Goma que les délégués des quatre composantes du cadre de dialogue pour les investissements durables au Kivu (IDAKi) se sont internés pour revisiter le règlement intérieur de la plateforme, élaborer le manuel des procédures internes ainsi que le plan opération du cadre de dialogue pour l'exercice 2019-2020.

Quatre jours de travail, du 10 au 13 juillet, au bout desquels les principales réformes suivantes sont à retenir :

a) Les mandats des membres du présidium du comité de pilotage de l'IDAKi sont de trois ans renouvelables une seule fois ;

b) Les comités provinciaux de liaison installés dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Maniema ont mandat d'alimenter les mini dialogues dans les provinces respectives ;

c) Un Secrétariat technique sera installé au Sud Kivu et servira de point de contact officiel de l'IDAKi et travaillera sous la tutelle du vice-président en charge des programmes.

Pour sa 12ème Plénière, le Comité de pilotage a choisi de discuter de la problématique de sécurisation des aires protégées au Kivu face à la montée de l'exploitation minière artisanale.

Une session programmée pour Novembre 2019 à Bukavu, retenu comme Siège officiel de la plateforme.



Comité de pilotage de l'IDAKI, Goma juillet 2019

Par Yvon Mbwebwe

## ESPACE AUX PARTENAIRES

# TROISIÈME ALTERNATIVE MINING INDABA DE LA RDC : UN RENDEZ-VOUS RÉUSSI !

L'Observatoire des Ressources Naturelles en Afrique Australe (SARW) a, avec l'appui du projet Développement Économique Intégré du Secteur Minier (DISM) de la GIZ, organisé la 3<sup>e</sup> édition de l'Alternative Mining Indaba de la République Démocratique du Congo (AMI/RDC) du 9 au 11 Juillet 2019 au Pullman Grand Hôtel de Kinshasa. Organisée depuis 2017, cette conférence réunit tous les acteurs étatiques et non étatiques du secteur minier congolais autour d'un thème particulier. Celui de cette année était : « *L'an un du code minier révisé : Application, défis et opportunités* ». La 3<sup>e</sup> édition de l'AMI/RDC se proposait d'évaluer le niveau de mise en application de la loi n°18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. L'exercice était important parce que l'une des récurrentes critiques des politiques minières en Afrique est qu'elles sont rarement appliquées, et quand elles le sont, c'est d'une façon sélective. Le code minier de 2002 n'a pas échappé à cette reproche.

Les 200 participants, dont 22% des femmes, ont évalué l'application du code minier dans toutes ses dimensions et ont identifié des facteurs visibles et invisibles qui empêchent une application efficace et effective dudit code. Cette évaluation a aussi inclus une analyse générale du secteur minier congolais. Il s'en est dégagé l'observation selon laquelle le code minier révisé souffre d'application suite aux éléments ci-après : l'absence de sa vulgarisation, le manque des moyens financiers à allouer aux administrations chargées de sa mise en application et la multitude des administrations fiscales intervenant dans le secteur.

La conférence a fait l'objet de plusieurs recommandations dont les cinq ci-après :

- mettre à disposition des moyens adéquats pour réaliser la vulgarisation des nouvelles dispositions du code minier et du règlement minier de 2018 en plus des travaux déjà réalisés par des organisations de la société civile ;
- organiser une table ronde sur le Fonds Minier en impliquant toutes les parties prenantes afin de déterminer les règles et les modalités de gestion de ce Fonds. Le gouvernement devra prendre par ailleurs en toute urgence un Décret portant organisation et fonctionnement du Fonds Minier pour les générations futures ;
- réformer le système de collecte des taxes et opter pour une seule autorité (une seule Régie) en charge de la collecte des taxes, impôts, droits et autres redevances dus à l'Etat ;
- investir dans l'éducation et le renforcement des capacités des entités territoriales décentralisées sur la gestion des revenus miniers qui leur sont alloués en vertu du code minier. Un guide pratique devrait être conçu à ce sujet ;
- s'assurer de la formalisation progressive de l'artisanat minier à travers l'application stricte de la loi. Le gouvernement doit également s'assurer de la protection de cet artisanat et sa coexistence avec le secteur industriel, sans que les activités artisanales ne puissent nuire à la mine industrielle.

Avec cet événement réussi, un autre rendez-vous est pris pour l'année prochaine pour d'avantage de discussions et d'actions visant à améliorer la gestion du secteur extractif congolais.

Par Georges Bokundu  
Manager SARW RDC



3<sup>e</sup> édition de l'AMI/RDC Kinshasa, juillet 2019

# LA VULGARISATION DU NOUVEAU CODE MINIER : LE TRAIN EN MARCHE !!!

**L**e 9 mars 2018, l'ancien président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabilé, avait promulgué la loi n° 18/001 modifiant et complétant le code minier de 2002. Cette promulgation a été suivie du décret n° 18/024 du Règlement minier, rendu public par le Premier ministre le 8 juin 2018.

Ce nouveau code minier continue de susciter des réactions négatives chez les grandes sociétés minières qui estiment que le gouvernement n'a pas tenu compte de leurs diverses préoccupations soumises au chef de l'État. Il convient de noter que malgré ces réactions, le nouveau code minier introduit des innovations dans plusieurs domaines notamment en matière fiscale, douanière, de développement communautaire, de contenu local, etc.

Avec l'appui de la GIZ et d'OSISA, SARW a entrepris de disséminer le Code et ses innovations dans l'ensemble de la République. Selon le Dr Claude Kabemba, directeur exécutif de SARW, "nous ne devons plus répéter la même erreur commise avec le code minier de 2002 qui était inconnu de la population et qui n'a pas été appliqué comme il aurait dû l'être. Il n'y a pas eu suffisamment de travail sur la vulgarisation du code même pour ceux qui étaient censés en assurer l'application. SARW s'est donc engagé à vulgariser le contenu de ce nouveau code minier et à mettre en place des mécanismes de suivi de son application. Pour mener à bien cette mission, SARW a insisté sur la participation des organisations de la société civile œuvrant dans le secteur minier aux niveaux national et provincial, afin de s'approprier le processus de vulgarisation et d'assurer une large et large diffusion du code.

SARW et ses partenaires de la société civile ont donc mis en place un programme de diffusion des nouvelles dispositions du code minier en produisant un guide de vulgarisation qui reprend les grandes lignes du code minier. Certaines villes ont été sélectionnées pour la tenue des ateliers de vulgarisation à cause de l'importance des activités minières de leurs provinces. Il s'agit des villes de : Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kisangani, Goma, Bukavu, Bunia et Kindu où les activités de lancement de vulgarisation ont eu lieu au mois de mai 2019.

Par Patricia Ngoy  
Gender, Communities &  
Communication Officer - SARW

## **ESPACE A LA JEUNESSE ESTUDIANTINE**

### **RENCONTRE DE LA JEUNESSE ESTUDIANTINE EN MARGE DE L'ALTERNATIVE MINING INDABA «AMI JUNIOR»**

**L**es étudiants du club Géosciences de l'université de Kinshasa ont organisé en date du 11 juillet 2019 à l'hôtel Pullman de Kinshasa une rencontre des jeunes étudiants et professionnels en marge de l'Alternative Mining Indaba dénommée « AMI Junior ». Appuyée par le projet Développement économique Intégré du Secteur Minier de la GIZ, ladite rencontre a réunie onze différentes structures étudiantes, soit un effectif de 32 jeunes qui ont débattu autour des trois sujets principaux ci-après :

- L'insertion au marché de travail : apprentissages universitaires en vue de la pratique professionnelle ;
- Quid de l'Entrepreneuriat chez les jeunes congolais ? et
- Les investissements dans les générations futures.

Après un long moment de réflexion, échange et discussion, cette assemblée des jeunes a proposée quelques subjections pour l'amélioration et révision du système éducatif congolais dans son ensemble et universitaire en particulier pour une meilleure préparation à la vie professionnelle et une mise en disposition des moyens adéquats pour l'encadrement et la formation des jeunes.

Les recommandations assorties de cette rencontre des jeunes ont été rapportées à l'événement Alternative Mining INDABA et se résument de la manière suivante :

1. Développer des programmes professionnalisant dans les universités et instituts supérieurs pour une meilleure préparation des jeunes ; une mise en place des programmes adaptés aux besoins réels des entreprises et institutions.
2. La valorisation par l'Etat des travaux scientifiques répondants aux besoins réels de la société ; disposer à l'instar du Fonds pour la Promotion de l'Industrie (FPI), des fonds à actionner les projets rentables conçus par les jeunes.
3. Procéder à un investissement dans le capital humain pour garantir une vie meilleure aux générations futures ; penser à la formation et à l'encadrement des jeunes dans la discipline et moralité, car les jeunes d'aujourd'hui sont la relève de demain.

Par Dieu-merci Kula  
Président du Club Géosciences



*Photo de famille de la rencontre étudiante en marge de l'Alternative Mining Indaba «AMI Junior»*

# LA LITRASE, UNE JEUNE ONG DE DROIT CONGOLAIS

La Ligue pour la Transparence dans le Secteur Extractif, en sigle LITRASE, est une organisation non gouvernementale des jeunes congolais créée le 05 janvier 2019. Elle est née à l'initiative des étudiants ayant participé au jeu de simulation « modèle ITIE » organisé par la GIZ à Kinshasa en décembre 2017 et octobre 2018. La motivation principale fut et demeure non seulement celle de capitaliser toutes les connaissances acquises lors dudit jeu, mais surtout celle de développer l'intérêt de s'impliquer dans la transparence de la gestion du secteur extractif de la RDC.

La LITRASE caresse l'espoir de voir une République Démocratique du Congo dans laquelle la population en général, et la jeunesse en particulier, bénéficie effectivement de ses ressources extractives. L'ONG LITRASE a pour but de militer pour la bonne gouvernance dans la gestion du secteur extractif. Elle s'est fixé les objectifs entre-autre de :

- stimuler les jeunes à jouer un rôle déterminant dans la gestion des ressources naturelles et de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC ;
- former et d'accompagner les jeunes à s'imprégner des notions du secteur extractif, principale source de revenus financiers du pays ;
- s'impliquer pour que le Fond Minier pour les Générations Futures soit géré par et au profit des jeunes ;
- encourager les jeunes à investir dans le secteur extractif en commençant par la sous-traitance ;
- vulgariser les normes, rapports et autres textes relatifs au secteur extractif ;
- dénoncer la mégestion des revenus issus du secteur extractif perpétrée par les préposés ;

Contribuant au développement de la LITRASE, la GIZ, notre partenaire prioritaire, a organisée en sa faveur une formation en Techniques de gestion de projet et modération du 14 au 17 mai 2019. Cette formation a outillé tous les participants en plusieurs notions et techniques dont : l'identification et l'analyse du problème ou besoin, la fixation des objectifs à atteindre et indicateurs, la planification des activités, l'élaboration d'un budget réaliste, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un projet et enfin la modération et animation des ateliers internes et publics. La LITRASE souhaite continuer avec cette série de formations pour assurer son développement organisationnel.

Notre devise : **Pour une génération intègre.**

Par Adrien Mukosamali M.  
Président de la LITRASE



Quelques membres de la Litrase, lors de la formation sur les techniques de gestion de projet et modération

# LE SAVIEZ- VOUS ?

## Quelques nouvelles dispositions de la loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier

**Article 71 bis** : De la participation des personnes physiques de nationalité congolaise au capital social

La participation des personnes physiques de nationalité congolaise est requise pour la constitution de capital social des sociétés minières. Les personnes visées à l'alinéa précédent détiennent au moins 10 % de capital social.

**Article 108 quater** : De l'entité de traitement et de l'usine de transformation

Toute personne non détentrice d'un titre minier d'exploitation qui se propose de se livrer uniquement au traitement des substances minérales réserve au moins 50% du capital social aux Congolais.

**Article 242** : De la répartition de la redevance minière

La redevance minière est versée par le titulaire du titre minier d'exploitation à raison de : 50 % acquis au Pouvoir central, 25 % versés sur un compte désigné par l'Administration de la province où se trouve le projet, 15 % sur un compte désigné par l'entité territoriale décentralisée dans le ressort de laquelle s'opère l'exploitation, 10 % au Fonds minier pour les générations futures.

**Article 285 octies** : De la gestion de la dotation pour contribution aux projets de développement communautaire Conformément au principe de la transparence dans l'industrie minière prescrit par la présente loi, une dotation minimale de 0,3% du chiffre d'affaires pour contribution aux projets de développement communautaire prévu par l'article 258 bis du présent Code est mise à disposition et gérée par une entité juridique comprenant les représentants du titulaire et des communautés locales environnantes directement concernées par le projet

Source : *Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, col. 1.*

Par Augustin Welo

## CALENDRIER DISM

- Octobre 19  
12<sup>e</sup> plénière IDAKI
- Novembre 2019  
33<sup>e</sup> plénière IDAK

## NOUVEAU COLLÈGUE AU DISM



Pascal Ilunga a rejoint le Projet de Développement économique Intégré du Secteur Minier (DISM) au 1er Avril 2019 en qualité de Conseiller en sécurité.

Juriste de formation et 19 ans d'expériences, Pascal a commencé ses débuts dans le domaine de sécurité à l'ambassade des Etats- Unis en juin 2000. Il a travaillé dans plusieurs entreprises de sécurité notamment : DSA, USDS, Armor group, First Security et Insight Secure. Ses différentes formations et expériences l'ont permis d'avoir une profonde connaissance du contexte sécuritaire de la RDC, de la région d'Afrique centrale et celle des Grand lacs. Il a travaillé dans les zones troubles de l'Est de la RDC spécialement dans la région de Beni-Butembo et celle de l'Ituri pendant 3 ans comme Security manager de l'entreprise d'exploration minière LONCOR RESSOURCES CONGO.

Il a également travaillé pendant 3 ans comme chef des opérations de sécurité en République du Congo à Pointe noire dans le secteur du pétrole offshore et onshore et à Brazzaville dans le secteur de transport des fonds de plusieurs banques. Avant de rejoindre la GIZ, Pascal a été Security Officer du programme de gouvernance dans le secteur éducatif ACCE-LERE/USAID-UKAID activité 2 pour tous les bureaux à travers la République Démocratique du Congo.

## AVIS AUX PARTENAIRES

Chers partenaires, si vous désirez réserver à l'avance votre espace de publication d'articles pour le prochain bulletin d'information de décembre 2019, prière nous contacter à l'adresse suivante : [mines-rdc@giz.de](mailto:mines-rdc@giz.de) avant le 30 novembre 2019. Si vous ne désirez plus recevoir cette fiche d'actualité, prière d'envoyer un mail à la même adresse.

Chers partenaires, trouvez ci-dessous le factsheet du projet DISM. Notez par ailleurs que la planification du projet a momentanément été suspendue.

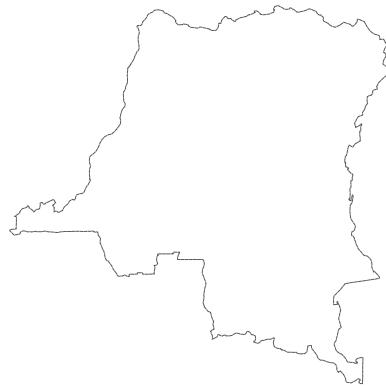
Projet Développement économique Intégré du Secteur Minier - DISM

3, avenue Kidicho, Kinshasa - Gombe

E : [mines-rdc@giz.de](mailto:mines-rdc@giz.de)

Conseillère Technique Principale

Magali Ana Mander



# Développement économique intégré du secteur minier

**Soutenir le secteur minier congolais comme moteur d'une économie diversifiée et durable en faveur de la population.**

La République Démocratique du Congo est l'un des pays les plus riches du monde en ressources naturelles. Malgré cette richesse et l'exploitation minière artisanale et industrielle des sous-sols, la majorité de la population vit dans la pauvreté. Des leviers identifiés par le projet pour changer cette situation sont une augmentation de la transparence et de la participation des acteurs clés pour une meilleure gestion du secteur, le développement de la sous-traitance en faveur de la création d'un entreprenariat congolais et la qualification de la main d'œuvre locale.



<b>Client</b>	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement - BMZ
<b>Régions</b>	Haut-Katanga, Lualaba, Sud-Kivu et Kinshasa
<b>Partenaire</b>	Ministère du Plan
<b>Durée</b>	2019 – 2021

## Objectif

Plus de transparence dans la gestion du secteur minier et des possibilités de participation contribuent à ce que les besoins et les attentes des différents acteurs clés puissent être pris en charge. Pour que l'exploitation minière soit bénéfique à la population de manière plus directe, des opportunités d'emploi doivent être créées. Ceci est possible quand l'économie, à partir des dynamiques du secteur minier, se diversifie. L'accompagnement des exploitants des mines artisanales permet de contribuer à favoriser des conditions de travail dignes. Vu sous cet angle, l'objectif du projet est : l'exploitation minière contribue à la transformation économique et sociale durable de la RDC.

## Défis et opportunités

Malgré l'exploitation minière faite par de nombreuses entreprises, peu d'emploi est créé et l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés reste limité. Le manque d'une main d'œuvre locale qualifiée accentue cette situation. En même temps, des milliers de personnes travaillent dans des conditions informelles et dangereuses dans le secteur minier artisanal. La survie de beaucoup de familles dépend des revenus issus de ces activités. Dans son ensemble, la coopération entre les acteurs clés du secteur est rendue difficile en raison d'une méfiance mutuelle.

La diffusion de l'information et la participation des citoyens et des autres acteurs aux débats et aux décisions réduisent les risques de conflit, favorisent un apprentissage commun et permettent de construire ensemble. L'innovation du code minier sur l'exclusivité des activités de la sous-traitance dans le secteur des mines et carrières aux seules sociétés dont la majorité du capital est détenue par des congolais est une opportunité à la création d'emplois.



Photo à gauche : Des femmes creuseuses qui font le nettoyage des minerais © GIZ

Photo à droite : Un camion avec des minerais de cobalt © GIZ



Photo à gauche : Mine à ciel ouvert de Kinsevere  
© GIZ

Photo à droite : Participants au jeu de simulation  
« Modèle ITIE » © GIZ

## Champs d'intervention

Le projet est principalement actif dans les provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Sud-Kivu et dans la capitale Kinshasa.

Ensemble avec une multitude de partenaires, le projet soutient les quatres domaines suivants :

(1) L'appui aux cadres des dialogues multi-acteurs du secteur comme les plateformes *d'Investissements Durables au Katanga et au Kivu* (IDAK & IDAKI) et *l'Alternative Mining Indaba* (AMI), favorisant la coopération des acteurs du secteur privé, de l'État et de la société civile. A travers une unité d'appui spéciale, le projet soutient le renforcement des capacités de la société civile afin qu'elle s'engage à une gestion transparente et durable du secteur minier ;

(2) L'accompagnement des coopératives minières actives dans l'exploitation du cobalt dans des zones *d'exploitation artisanale* (ZEA) dans l'application des pratiques d'une exploitation minière responsable et durable ;

(3) La mise en réseau des entreprises minières, des PME et des services de développement des entreprises (SDE) afin d'identifier des futurs marchés locaux et les besoins de qualification y relatifs. En même temps, l'appui technique aux sous-traitants locaux pour soutenir l'adaptation de leur offre aux besoins du marché ;

(4) Le rapprochement des programmes de qualification professionnelle avec la demande réelle provenant du secteur minier et la promotion d'une meilleure intégration des aspects pratiques dans les curricula. A travers une offre de qualification orientée vers la pratique, la main d'œuvre locale améliore son accès au marché de l'emploi.



Publié par :

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Siège de la GIZ :  
Dag-Hammarskjöld Weg 1-5  
D-65760 Eschborn  
Deutschland  
T: +49 (0)61 96 79-11 75  
F +49 (0)61 96 79-11 15

Editeur :

Projet Développement économique Intégré  
du Secteur Minier - DISM

Conseillère technique  
principale :

Magali Ana Mander  
magali.mander@giz.de

Rédacteur :  
Mise en page :  
En date :

Sarah Weber  
GIZ  
Juin 2019

La GIZ est responsable du contenu de la présente publication

En coopération avec:

Ministère du Plan  
Pour le compte du :  
Ministère Fédéral de la Coopération économique et  
du Développement - BMZ  
Adresse de corres-  
pondance du BMZ :  
BMZ Bonn  
Dahlmannstraße 4  
D-53113 Bonn  
T: +49 (0)228 99 535-0  
poststelle@bmz.bund.de  
www.bmz.de

BMZ Berlin  
D-10963 Berlin  
T +49 (0)30 18 535-0